

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué pour le 1^{er} avril 2022 à 19h00.

Verneix, le 07 avril 2022

Le Maire

Lionel BROCARD

L'an deux mil vingt-deux, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNEIX, était réuni à la mairie de Verneix, après convocations légales sous la présidence de Lionel BROCARD, Maire.

Etaient présents : Isabelle BELLEGY – Fabrice BOUDOT - Lionel BROCARD - Michel CASTAGNÉ, , Jérôme DA SILVA, Jean Pierre DEBESSON, Bernadette DUMAS, André GUILLET, Amandine HENRY, Gérard JARDOUX, Patrick VIVET

Absents excusés : Marie Claire COGNÉ, Thérèse GARCEZ, Sandra NOEL, Pierre VOLPEI,

Mme Bernadette DUMAS a été nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 007-2022 : VOTE DU CA 2021 – COMMUNE :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	824 922,00
	Réalisé :	135 403,21
	Reste à réaliser :	253 000,00
Recettes	Prévu :	824 922,00
	Réalisé :	512 170,90
	Reste à réaliser :	159 967,83

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	891 687,42
	Réalisé :	346 964,28
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	891 687,42
	Réalisé :	887 242,18
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	376 767,69
Fonctionnement :	540 277,90
Résultat global :	917 045,59

OBJET DE LA DELIBERATION N° 008-2022 : VOTE DU CG 2021 - COMMUNE :

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021
COMMUNE**

M.le Maire, Lionel BROCARD expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

M.le Maire, Lionel BROCARD le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux élus en même temps que le compte administratif.

L'assemblée,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 009-2022 : VOTE DU BP 2022 – COMMUNE :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Lionel BROCARD, Le Maire de Verneix,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 1 047 431,52

Recettes : 1 047 431,52

Fonctionnement

Dépenses : 975 738,14

Recettes : 975 738,14

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 047 431,52 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 047 431,52 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 975 738,14 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 975 738,14 (dont 0,00 de RAR)

OBJET DE LA DELIBERATION N° 010-2022 : VOTE DU CA 2021 – ASSAINISSEMENT :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu : 63 077,30
Réalisé : 6 570,00
Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 63 077,30
Réalisé : 34 609,18
Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 46 483,30
Réalisé : 38 879,60
Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 46 483,30
Réalisé : 30 684,70
Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 28 039,18
Fonctionnement : -8 194,90
Résultat global : 19 844,28

OBJET DE LA DELIBERATION N° 011-2022 : VOTE DU CG 2021 - ASSAINISSEMENT :

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, Lionel BROCARD expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par à la clôture de l'exercice. ...

Monsieur le Maire, Lionel BROCARD le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

L'assemblée,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 012-2022 : VOTE DU CA 2021 – MULTIPLE-RURAL :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	5 259,63
	Réalisé :	1 997,29
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	5 259,63
	Réalisé :	6 436,63
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	4 439,34
Résultat global :	4 439,34

OBJET DE LA DELIBERATION N° 013-2022 : VOTE DU CG 2021 – MULTIPLE-RURAL :

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 MULTIPLE RURAL

Le Maire, Lionel BROCARD expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Le Maire, Lionel BROCARD le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux élus en même temps que le compte administratif.

Les élus,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 multiple rural, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 014-2022 : AFFECTATION RESULTATS – COMMUNE :

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Lionel BROCARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le premier avril deux mille vingt-deux.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	150 198.59
- un excédent reporté de :	386 323.75
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	536 522.34
- un excédent d'investissement de :	404 806.87
- un déficit des restes à réaliser de :	93 032.17
Soit un excédent de financement de :	311 774.70

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	536 522.34
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	536 522.34
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	404 806.87

OBJET DE LA DELIBERATION N° 015-2022 : TRANSFERT DU BUDGET MULTIPLE-RURAL AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire informe les élus que pour des facilités de gestion il est possible de transférer le budget Multiple-Rural sur le budget principal de la Commune au 01/01/2022. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent ce transfert de budget et autorisent Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 016-2022 : VALIDATION PROJET BTM ETUDES :

Monsieur le Maire présente l'étude de l'entreprise BTM ETUDES ainsi que les plans pour le projet d'aménagement d'une aire de jeux derrière la micro-crèche et la salle polyvalente. Le coût de l'étude BTM s'élève à **3 350.00 € HT, Soit 4 020.00 € TTC**. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le devis présenté et autorisent Monsieur le Maire à inscrire cette dépense au budget 2022.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 017-2022 : RYTHME SCOLAIRE 2022-2023 :

Monsieur le Maire informe les élus qu'afin de maintenir la semaine de 4 jours à l'école, il convient de renouveler la dérogation des rythmes scolaires pour la rentrée 2022-2023.

Conformément à l'article D521-12 du Code de l'éducation qui prévoit que « la décision d'organisation de la semaine ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus du conseil municipal, décident de renouveler la demande de dérogation pour l'application de la semaine de 4 jours pour une durée de 3 ans.

Les élus du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à cette décision.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 018-2022 : IMPOSITION DIRECTE LOCALE : TAUX 2022 :

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi finances pour 2021). Le coefficient correcteur pour Verneix étant : 1.418249.

Compte tenu de la bonne santé financière de la commune, et des problèmes potentiels de pouvoir d'achat des habitants, les élus ont décidé de voter, à l'unanimité, une baisse de 10% des taxes locales ; ainsi :

- la TFB (taxe foncière bâti) passe de 33.03 % à 29.73 %
- la TFNB (taxe foncière non bâti) passe de 37,3 % à 33.57 %

- la taxe d'habitation pour les résidences secondaires passe de 25,78 % à 23,20 %

2022-08

OBJET DE LA DELIBERATION N° 0019-2022 : CREATION D'UN POSTE TEMPORAIRE D'ACCROISSEMENT SAISONNIER

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il faut prévoir un agent technique polyvalent en renfort pour un accroissement saisonnier d'activité pour l'été 2022 à compter du 30 mai 2022. Après en avoir délibéré, les élus acceptent et créent un poste d'adjoint technique – catégorie C – échelon 1 – IB 382 – IM 352 – non titulaire à 35h/hebdomadaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 0020-2022 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la création du poste d'adjoint technique polyvalent contractuel dû à l'accroissement d'activité saisonnière, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Effectif
Adjoint administratif principal de 2ème classe contractuel	1
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique territorial contractuel	2

Après en avoir délibéré, les élus du conseil municipal acceptent la modification du tableau des effectifs à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation projet borne électrique : une étude sera demandée au SDE03.
- Organisation de la tenue des bureaux de votes pour les élections Présidentielles et Législatives.
- Travaux de voirie (rebouchage de trous avec 2 camions supplémentaires) SARL Collinet : Foillier 250 m, chemin de Lonzaïs et Chaloché. Les fossés doivent être pris par la société Mouton, la société Xavier va envoyer un devis pour les fossés. A St Georges les fossés ont été faits à la rigoleuse.
- Emploi été saisonnier : 2 jeunes vont travailler pendant les deux mois d'été au sein de la Commune.
- Date avant-première visite de la Cantine/Garderie : **le 30 août 2022 à 15h00.**
- Date Verneix-Propre : **le 24 septembre 2022 matin**
- Rencontre avec Rémi LAFLEUR dirigeant de la Carrière de Verneix : une réunion publique sera prévue **le 23 septembre 2022 vers 18h00-18h30.**
- Commission sociale : voyage proposé pour mercredi 18/05/2022 au musée Michelin et aux Fontaines Pétrifiantes de St Nectaire avec le repas.
- Annulation du brin de muguet du 1^{er} mai avec la reprise de la mise en place du voyage annuel.
- Proposition d'un devis pour les travaux au cimetière d'enrobé par la SARL Collinet : enrobé noir 90 000 € et enrobé rouge 100 000 €.
- Commission du projet de BTM "Etude de l'Air de Jeux derrière la salle polyvalente" se réunira pour évoquer ce sujet, Mme Bernadette DUMAS et Mme Amandine DURBAN sont volontaires pour faire partie de cette commission.